

Comité éthique et scientifique de Parcoursup

Avis sur l'appel à manifestation d'intérêt pour des travaux de recherche autour Parcoursup

Avis n°2019-001 du 26 novembre 2019

Lors de la réunion du 19 novembre 2019 entre le Comité éthique et scientifique de Parcoursup (CESP) et la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, il a été présenté au Comité le projet d'appel à manifestation d'intérêt pour des projets de recherche autour de Parcoursup et des données qu'il produit. Conformément aux recommandations du CESP, dans son rapport rendu public le 16 janvier 2019, un avis du CESP est sollicité avant le lancement de cet appel à manifestation d'intérêt.

Le CESP ne peut que se féliciter de cette procédure, qui correspond à ses préconisations. Le lancement de travaux de recherche autour de Parcoursup, fondé notamment sur les données produites, participe à la transparence du processus. Ces travaux de recherche doivent permettre également de contribuer à évaluer l'efficacité, la performance et l'équité de Parcoursup et plus généralement, des dispositifs de la loi orientation et réussite des étudiants. Ils sont, d'une certaine manière, complémentaires des travaux du Comité. Les thématiques proposées de manière non exclusive dans l'appel à manifestation d'intérêt recoupent d'ailleurs, dans une large mesure, des questions et des problématiques évoquées dans le premier rapport du CESP.

Le CESP donne donc un avis favorable au lancement de l'appel à manifestation d'intérêt et aux orientations que contient le projet qui lui est soumis.

Il souhaite néanmoins que puissent être apportées quelques précisions complémentaires au projet :

- Les statistiques et données sur Parcoursup ont souligné l'importance de populations mal connues mais en nombre significatif : étudiants en réorientation et étudiants en reprise d'études. Les origines de ces candidats, leurs trajectoires, leurs motivations pourraient faire l'objet d'une attention particulière. Il pourrait en être de même pour ceux qui abandonnent la procédure Parcoursup ;
- Les pratiques, les méthodes et les classements des commissions locales d'examen des vœux sont difficiles à appréhender autrement que par le travail des chercheurs et cet axe de recherche devrait être explicitement mentionné ;

- Des recherches pourraient être menées analysant les disparités ou la ségrégation entre formations similaires sur un territoire donné : disparités dans l'origine socioprofessionnelle des étudiants ou leurs résultats scolaires, avec un focus particulier sur l'Île de France ;
- De manière générale, les thématiques de l'appel à projets se prêtent tout à fait à des monographies territoriales ou à l'étude d'une discipline donnée.
- Un axe de recherches propose d'étudier l'impact de l'origine scolaire sur les affectations et les parcours des étudiants. Il faudrait y ajouter la dimension de l'impact de la résidence géographique.

Enfin, dans la mesure où des données sur le parcours scolaire des futurs étudiants et les caractéristiques des établissements scolaires constituent des données pertinentes pour les travaux des chercheurs, il apparaît nécessaire au Comité que la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), service statistique du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, soit étroitement associée à l'opération d'appel à projet. Ce serait logique pour une procédure qui implique à la fois les lycées et l'enseignement supérieur.

Paris, le 26 novembre 2019.
